



**COMMUNE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS
74170 - HAUTE-SAVOIE
N°16/2026LS**

ARRETE MUNICIPAL

**ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS A MADAME MORGANE MARC'H
EN MATIERE DE VIE LOCALE**

Le Maire de la commune de Saint-Gervais-les-Bains,

VU la délibération n°2026/087 fixant le nombre d'adjoints réglementaires, rendue exécutoire le 22 mars 2026 et la délibération n°2026/088 portant élection de ces adjoints dans l'ordre du tableau du conseil municipal, rendue exécutoire le 22 mars 2026 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20, qui confèrent au Maire, le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;

ARRETE :

Article 1^{er}

Il est donné délégation de fonctions à la vie locale à Madame Morgane MARC'H, sixième adjoint. Cette délégation de fonctions induit une délégation de signature des actes suivants relevant de ses fonctions déléguées non dévolus par la loi ou les règlements au conseil municipal.

- La gestion de toute question relative à la population hors champ d'intervention du Centre communal d'action sociale ;
- La gestion de toute question relative au milieu associatif, à l'enfance, aux personnes âgées et au logement ;
- Les courriers ou autres actes relatifs aux relations avec les associations locales ou présentant un intérêt communal ;
- Les décisions relatives aux dérogations scolaires.
- Les courriers ou autres actes relatifs aux activités périscolaires et extrascolaires
- Les courriers et autres actes relatifs à la petite enfance
- Les relations avec les personnes publiques ou privées dans le cadre de réunion de travail et/ou de contacts directs permettant d'organiser l'offre de transport

Article 2

La présente délégation prendra effet à compter de la date de télétransmission au contrôle de légalité et prendra fin à l'expiration du mandat du Conseil municipal élu en mars 2026.

Article 3

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune.



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

ID : 074-217402361-20260323-ARR_16_2026LS-AR



Monsieur le Procureur de la République, Madame le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains,
Le 23 mars 2026



Le Maire,
Conseiller départemental
du Canton du Mont-Blanc,

Jean-Marc PEILLEX

Télétransmis en Sous-Préfecture le 24.03.2026

Notifié à l'intéressé le 23.03.2026

Affiché et mis en ligne le 24.03.2026.